

**PPRT  
Donges**

**INFOS**

**ADZRP**

INFOS ADZRP n° 129 AVRIL 2020

<http://adzrp.e-monsite.com>  
[adzrp44@gmail.com](mailto:adzrp44@gmail.com)

<https://coordinationseveso.wordpress.com>

## Donges. Les décibels de la raffinerie irritent ses riverains - [Presse Océan](#) Publié le 08/04/2020 à 07h30

« Faut-il faire beaucoup de bruit pour obtenir le silence ? », fustige l'Association dongeoise des zones à risques et du PPRT. L'ADZRP déplore par là les nuisances sonores générées par la raffinerie Total, « avec des niveaux dépassant régulièrement le seuil des 53 dB (recommandés par l'OMS) ».

Le confinement a beaucoup d'inconvénients, mais il révèle à tous le caractère ô combien précieux du silence. Atmosphère particulière, certes encore appréciée dans certaines zones (très) rurales, mais jusque là totalement inconnue des citoyens ! Cependant, à Donges, alors que partout ailleurs le calme règne, la raffinerie Total est toujours aussi bruyante !, entend dénoncer Marie-Aline Le Cler, présidente de l'ADZRP (Association dongeoise des zones à risques et du PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) : On aurait pourtant pu s'attendre à une diminution des nuisances sonores puisque de nombreux secteurs fonctionnent désormais au ralenti, mais non !, dénonce la nouvelle présidente de l'ADZRP. Pendant tout le mois de mars, les riverains de la raffinerie ont enregistré sur leurs sonomètres, qui sont des outils fiables, des niveaux importants. Dans la nuit de samedi 4 à dimanche 5 avril, c'est d'ailleurs monté jusqu'à 57-58 décibels. Et c'est très souvent comme ça... Selon Marie-Aline Le Cler, le bruit n'est pas « amplifié » compte tenu de cette situation anormale : Donges n'est d'ordinaire pas une commune bruyante, nos repères ne sont donc pas chamboulés en ce moment. D'ailleurs comme d'habitude, on entend ce ronronnement même fenêtres et volets fermés.

### « L'énergie sonore a baissé d'environ 80 %... sauf pour les riverains de la raffinerie »

Dans un communiqué, le bureau de l'association environnementale dongeoise rappelle que « l'énergie sonore dans une grande ville ou une ville de taille moyenne a baissé d'environ 80 % (un chiffre encore plus marqué aux abords des aéroports, autoroutes ou voies ferrées). La biophonie, l'ensemble des sons dus aux êtres vivants, semble avoir pris le pas sur l'anthropophonie, l'ensemble des sons liés aux activités humaines, confirme Jérôme Sueur, maître de conférences au Muséum national d'histoire naturelle. Les citoyens des grandes villes entendent, parfois pour la première fois, le chant des oiseaux. Et pendant ce temps, les Dongeoises et Dongeois confinés continuent malheureusement à subir les nuisances sonores de la raffinerie, avec des niveaux dépassant régulièrement le seuil des 53 dB (recommandés par l'OMS). Est-il nécessaire de rappeler que le bruit tue lui aussi ? Au moins 12 000 citoyens de l'Union Européenne décèdent prématurément chaque année de pathologies liées au bruit... ».

**Quid de l'enquête épidémiologique ?** « Les plaintes adressées régulièrement par les riverains auprès de l'exploitant industriel Total et des services de la Dreal (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) restent sans effet. De même, nous sommes toujours sans nouvelles de la demande d'enquête épidémiologique réclamée depuis de nombreux

LA SITUATION  
INÉDITE  
liée à l'épidémie au  
coronavirus  
CONSTATÉE DANS  
DE NOMBREUX  
PAYS DU MONDE  
DONT LA FRANCE  
OBLIGE CHAQUE  
CITOYEN (NE) À  
RESPECTER DES  
RÈGLES  
SANITAIRES  
PRÉCISES.

Malgré ces difficultés,  
l'ADZRP entend  
continuer à vous  
informer que vous  
soyez mailés ou NON

mois par l'ADZRP, les associations de défense des riverains de Méan-Penhoët et du village de Gron à Montoir-de-Bretagne. Attentifs et inquiets du développement de la pandémie liée au Covid-19, les Dongeoises et Dongeois ne peuvent pas oublier que la zone géographique fortement industrialisée dans laquelle ils vivent est marquée par des taux de maladies graves plus importants que la moyenne nationale. La crise sanitaire que nous traversons actuellement ne doit pas occulter les préoccupations exprimées par la population. Il est urgent que l'État et ses services en prennent acte dans l'intérêt général ».

**Total : «Les moteurs sont en sous-régime, ce qui peut générer un bruit autre»**

On est actuellement à débit mini, indique-t-on la direction de la raffinerie Total. La production ainsi réduite met les moteurs des unités de productions des hydrocarbures en sous-régime, ce qui peut générer un bruit autre, comme pour une voiture en fait... Avec la crise sanitaire, les entreprises spécialisées ne peuvent pas intervenir sur le site pour nous aider à réidentifier les nouvelles sources sonores et mettre en place un plan d'actions pour les limiter, se défend l'exécutif du site pétrolier qui a reçu des plaintes. Nous ne les ignorons pas, mais toutes ces mesures sont à l'arrêt en ce moment. Et puis, comme l'activité alentour tourne au ralenti, le bruit de la raffinerie est d'autant plus audible, estime la direction laquelle affirme respecter la réglementation.

Côté sécurité, la garde ne baisse pas : C'est primordial. Évidemment, les travaux d'entretien de nos installations se poursuivent, mais ils sont réduits à minima et dans le respect des règles gouvernementales.

**INFO : DÉCLARATION REVENUS 2019 : RÉDUCTIONS D'IMPÔT CRÉDITS D'IMPÔT**

Vous avez fait réaliser des travaux sur votre habitation en liaison avec le Plan de Prévention des Risques Technologique (PPRT), vous prétendez à un crédit d'impôt.

Sur la fiche **CERFA : 2042 RIC1 N°15637\*04**, vous avez à renseigner la case **7WL**.

**QUE VONT RÉPONDRE LES DÉPUTE(E)S INTERPELLE(E)S ?**

Nombreux ont été les commentaires, les rapports publiés depuis l'accident industriel majeur qui a touché la ville de Rouen le 26 septembre 2019.

De nombreuses personnalités ont été entendues par la mission d'information mise en place à l'Assemblée Nationale et présidée par le député Christophe Bouillon.

Plusieurs parlementaires soumettent une proposition de Loi.

**La coordination nationale des associations riveraines des sites Seveso dont l'ADZRP est membre, s'est adressée à chacun(e) des signataires.**

Madame la Députée, Monsieur le Député ,

De nombreux textes ont été élaborés après l'accident technologique majeur qui a touché la ville de Rouen dans la nuit du 26 septembre 2019 suite à plusieurs explosions entraînant un violent incendie au sein des entreprises Lubrizol (site classé Seveso seuil haut) et NL Logistique à Rouen.

Les auditions réalisées par la mission d'information présidée par Monsieur Christophe BOUILLON ont fait l'objet d'un rapport parlementaire mis au vote à l'Assemblée Nationale le 12 février 2020. D'autres contributions ont été publiées, notamment le rapport du CGEDD en février 2020 dont la mission était de procéder à l'analyse de l'événement sous l'angle technique et de formuler plusieurs recommandations.

Vous présentez une proposition de loi « renforçant le contrôle et la sécurité des sites industriels pour une meilleure maîtrise du risque et une totale transparence à l'égard de la population ».

La Coordination Nationale des Associations Riveraines des Sites Seveso a examiné attentivement l'ensemble du document.

Elle formule plusieurs remarques et/ou interrogations :

- Après chaque catastrophe, chacun y va de sa déclaration et promet aux citoyens une meilleure protection par un renforcement de la sécurité et de la sûreté des sites industriels. Force est de constater que la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 que vous rappelez n'est pas à la hauteur des demandes des riverains qui exigent la réduction des risques à la source et une culture de sécurité industrielle. Vous trouverez jointe à ce courrier une contribution de notre part en date du 23 janvier 2020\*.

Il est clair que pour les citoyens que nous sommes, riverains des sites Seveso, les travaux de la commission d'enquête Le Déaut présidée par François LOOS en janvier 2002 abordaient plusieurs sujets de manière plus pertinente (réduction des risques à la source, renforcement massif des moyens de contrôle et d'expertise, étude de dangers, remise en cause de la méthode probabiliste se substituant à l'approche déterministe, rendre les sanctions plus dissuasives, renforcement du rôle des membres du CHSCT,...)

- Nous partageons votre constat sur l'insuffisance du nombre d'inspecteurs de la DREAL « noyés au milieu de multiples missions ». Nous demandons leur complète indépendance les mettant en capacité de définir des sanctions dissuasives imposées aux industriels et de pouvoir les appliquer complètement. « La réglementation ne doit faire l'objet d'aucune économie pour permettre la vie à proximité des installations dangereuses en toute quiétude », ce qui est loin d'être le cas à ce jour. Cet objectif ne peut être atteint que si les distances entre sites dangereux et riverains sont suffisantes pour assurer la sécurité de ces derniers. L'Autorité Administrative Indépendante (AAI) que vous citez doit être déconnectée de l'influence des services de l'État.

- Vous écrivez : « désormais, plus rien ne doit être comme avant ». Nous ne pouvons que partager cette déclaration. Commençons par réécrire une loi faisant appel au vécu des riverains, une loi vidée de tous les principes tournant le dos à la sécurité due aux riverains et des salariés comme par exemple cette notion de « travaux économiquement acceptables » ...pour l'industriel.

Nous demandons que la présence des citoyens au sein des différentes instances soit renforcée, que les participants aux différentes commissions et qui exercent une activité professionnelle puissent être libérés régulièrement de leur emploi sans perte de salaire notamment.

Nous voulons rappeler que 2,5 millions de riverains sont contraints de vivre auprès des 1362 sites Seveso, seuil bas et haut confondus mais que leur présence au sein des Commission de Suivi de Site par exemple est fortement sous estimée. Contraints, oui, nous le sommes ! Soit l'industriel a colonisé de nouveaux espaces pour étendre son activité, soit les habitants se sont vus délivrer un permis de construire sur des terrains jouxtant le site à risques. Dans ces conditions, la dévalorisation du bien immobilier prive le propriétaire de s'installer ailleurs dans des conditions comparables.

Il serait intéressant également de savoir pourquoi les sites Seveso seuil bas ne sont pas concernés par un PPRT ?

- Nous ne reviendrons pas sur ce que vous appelez «développer la culture du risque » notion que nous contestons et à laquelle nous opposons la « culture de la sécurité industrielle ».(voir courrier joint adressé le 23 janvier 2020 à Monsieur Christophe Bouillon, président de la commission d'information Lubrizol \*)

- l'alinéa 4 de l'article 1<sup>er</sup> veut mettre l'accent sur la nécessaire transparence destinée à garantir le droit du public à une information fiable. La loi (article 29) propose la mise en place d'un comité pour la transparence mais ne dit mot sur la place qui serait celle des habitants ou de leurs représentants.

Ces quelques lignes n'ont pas la prétention de couvrir l'ensemble de nos commentaires à la lecture de votre proposition de loi.

Si les propositions formulées par le rapporteur de la mission d'information sur Lubrizol ont été jugées « trop molles » par le Président de la même commission, il est urgent de montrer sa différence et sa détermination.

Nous restons disponibles pour une rencontre. ....

---



## ASSOCIATION DONGEOISE DES ZONES A RISQUES ET DU PPRT

### Bulletin d'Adhésion

à adresser à Maison des Associations boîte aux lettres ADZRP n° 24  
Rue des Métairies 44 480 DONGES

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse :

.....

Téléphone : ..... Adresse mail : .....

Le montant minimum de l'adhésion est de 10 € par personne.

Paiement par :      chèque à l'ordre de « ADZRP » ou Espèces      (rayer la mention inutile)

Date : ..... Signature : .....

L'adhésion implique le respect des statuts (et le règlement intérieur) à la disposition de l'adhérent au siège de l'association.

